

## Rennes

## L'intersyndicale tape sur les élus et deux syndicats

Le protocole d'accord sur l'évolution des carrières des agents de la Ville n'a pas été signé par l'intersyndicale CGT-FO-SUD et UGICT-CGT, qui s'étonne de la position des élus.

Le 7 avril, la majorité des syndicats de la ville (CGT, UGIT, Sud et FO) s'est prononcée contre le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations. Les propositions ont été faites à l'issue de négociations menées depuis le mois de septembre 2016. Le protocole n'a donc pas été signé, malgré l'accord de la CFDT et de l'Unsa, qui représentent 45 % des suffrages aux dernières élections professionnelles (50 % sont nécessaires pour valider l'accord).

**Pour les élus : « Des avancées significatives »**

Dans un communiqué, Nathalie Apéré, la maire de Rennes, et Emmanuel Couet, le président de Rennes métropole, avaient regretté la non-signature de l'accord. Pour les élus, « les mesures proposées auraient permis des avancées en faveur des agents, avec des gains significatifs, surtout en fin de carrière (ce qui est primordial pour la retraite), jusqu'à 150 € nets par mois pour les agents qui sont actuellement les moins « favorisés ». Ces mesures auraient permis à tous les agents de terminer leur carrière au dernier grade de la catégorie C, contre seulement 50 % aujourd'hui. Parmi eux, beaucoup auraient pu finir leur carrière au dernier échelon. »

Ils avaient aussi noté que « la majorité des organisations syndicales avaient choisi une solution nettement défavorable aux agents dans leur ensemble. Si les organisations syndicales décidaient de signer le protocole ultérieurement, son application dans les mêmes conditions serait possible à partir de 2018 ».

**Pour l'intersyndicale : « Des élus incohérents »**

Plus de dix jours après ces déclara-



En février, les agents mécontents avaient occupé l'hôtel de ville.

tions, l'intersyndicale CGT-FO-SUD et UGICT-CGT a souhaité dénoncer, dans un communiqué, « le double discours des élus, ainsi que celui des syndicats potentiellement signataires du protocole définissant des critères internes pour les déroulements de carrières des agents de catégorie C. Les élus qui, à la moindre occasion, ressassent et rabâchent que les agents d'exécution de nos collectivités méritent leur reconnaissance pour la qualité du service public rendu quotidiennement, martèlent lors de meeting po-

litique qu'ils veulent « une démocratie sociale qui revalorise le travail et augmente le pouvoir d'achat ». Dans le même temps, ils aspirent à maintenir la motivation des agents en ralentissant leur carrière ! Ce n'est pas l'intersyndicale qui choisit « une solution nettement défavorable aux agents », mais les élus qui sont totalement incohérents ».

Le communiqué vise également les syndicats CFDT et UNSA qui « ont œuvré nationalement à la mise en application du parcours professionnel, carrières et rémunération,

qui instaure des durées d'avancement d'échelon à la durée maximale rallongeant considérablement les carrières. Ces deux syndicats cautionnent, en partenariat avec les élus, la double peine à travers l'ajout de critères internes basés sur une classification des métiers injuste, arbitraire et discutable. Ces mêmes syndicats, qui avaient signé le protocole de 2007, freinant considérablement la carrière des agents, et qui, par ces nouveaux critères internes, ralentissent une fois encore les déroulements de carrière ».